

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE – LUDON-
MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille DOUZE, le 29 mars, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Serge FOURTON

Date de convocation du Conseil communautaire : 22 mars 2012

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
 - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Emile MEDINA
 - LABARDE : Evelyne DUPUY, Gil PILONORD
 - LAMARQUE : Dominique SAINT-MARTIN, Michel SEGUIN,
 - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
 - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN DE LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Guy MOREAU, Serge FOURTON
 - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Annie BEZAC, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
 - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO pouvoir à Pierre-Yves CHARRON
- Absent, excusé : Ludovic LALANDE

Concerne : 2012-29.03-12 AFFECTATION DES RESULTATS 2011 – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif relatif à l'exercice 2011, il convient de procéder à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 1 423 996,08 €, à affecter sur l'exercice 2011.

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de déterminer les résultats de l'exercice 2011 et de les affecter à l'exercice en cours ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 ► **détermine** les résultats du budget principal pour l'exercice 2011 comme suit :

➤ Section de fonctionnement :

A. Résultat de l'exercice.....	935 524,96 €
B. Résultats antérieurs reportés.....	488 471,12 €
C=A+B. Excédent cumulé à affecter.....	1 423 996,08 €

➤ Section d'investissement :

D. Capacité de financement de l'exercice.....	-1 024 825,34 €
E. Solde d'exécution reporté	- 149 155,17 €
F=D+E. Solde d'exécution cumulé.....	- 1 173 980,51 €

➤ Restes à réaliser :

G. Restes à réaliser en recettes.....	777 075,60 €
H. Restes à réaliser en dépenses	658 487,89 €
I=G-H. Solde des restes à réaliser.....	118 587,71 €

► affecte les résultats au budget de l'exercice 2012 comme suit :

- Compte D001 : besoin de financement d'investissement reporté..... - 1 173 980,51 €
- Compte R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé.....1 055 392,80 €
- Compte R002 : excédent de fonctionnement reporté..... 368 603,28 €

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 2 avril 2012

Le Président,

Gérard DUBO

